



**CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU**  
**MARDI 27 JANVIER 2015 A 18H30**  
**COMPTE-RENDU SOMMAIRE**

**Présidence de M. Jean-Michel LALÈRE, Maire**

A 18 h 30, le Conseil municipal s'est réuni, salle d'honneur de la Mairie, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 21 janvier 2015.

**Présents**

M. HOCBON Ludovic, Mme GAILLARD Leslie, M. BOIGEOL Hervé, Mme GARREAU Myriam, M. VERDON Sébastien, Mme PLAIRE Claudine, M. MIGNET Philippe, Mme LÉGERON Ghislaine, Mme BONNET Martine, Adjointes au Maire.

Mme MORETTON Annette, MM BERDOLL Charles, PÉTORIN Jean-Pierre, BIRÉ Michel, Mmes BAUDRY Monique, MÉMETEAU Arielle, RABIN Tatiana, M. PETITGAS Lionel, Mme TRUDEAU Christelle, MM. DOMBAL Adrien, MACORPS Jean-Paul, FOURAGE Hugues (arrivé à la lecture du point n°2), Mmes WILLEMOT Isabelle, ROUSSILLON Christelle, MM. MÉTAY Pierre-André, LE CLAIRE Josselin, Conseillers municipaux.

**Pouvoirs**

Mme BEZIAT Delphine, Adjointe au Maire, a donné pouvoir à M. le Maire  
M. DROUIN Thierry, Conseiller municipal, a donné pouvoir à M. BIRE Michel  
M. GARON Bernard, Conseiller municipal, a donné pouvoir à M. BOIGEOL Hervé  
M. BOUILLAUD Stéphane, Conseiller municipal, a donné pouvoir à M. PETORIN Jean-Pierre  
Mme BOUTIN Marie-Kristine, Conseillère municipale, a donné pouvoir à M. HOCBON Ludovic  
Mme PARLOT Dominique, Conseillère municipale, a donné pouvoir à Mme WILLEMOT Isabelle.

**Absents**

M. NODET Michel, Conseiller municipal.

**Secrétaire**

Mme Tatiana RABIN, conseillère municipale.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 33, il a été procédé immédiatement à l'ouverture de la séance.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- **PREND ACTE** des décisions prises par le Maire par délégation du Conseil municipal.
- **APPROUVE** le programme de réhabilitation et d'extension des halles et du quartier des halles.
- **ACCORDE** la protection fonctionnelle de la Ville à M. Lionel SENOCQ, agent de Police municipale et lui **VERSE** la somme de 300 € au titre du préjudice moral en application du jugement rendu le 21 novembre 2013 ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire de faire procéder à la mise en recouvrement de 600 € auprès de M. Guillaume MOREAU.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- **DECIDE** de ne pas procéder à l'élection à bulletin secret
- **DESIGNE** en qualité de représentants de la Ville de Fontenay-le-Comte au sein des Conseils d'administration des établissements suivants :

Etablissement	Titulaire	Suppléant
Lycée F. Rabelais	Mme Martine BONNET	M. Adrien DOMBAL
Collège F. Viète	M. Philippe MIGNET	Mme Tatiana RABIN
Collège A. Tiraqueau	M. Hervé BOIGEOL	M. Jean-Paul MACORPS

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à l'exécution de la présente décision.
- **FIXE** le taux directeur de revalorisation des tarifs publics à +1,5 % maximum pour l'année 2015 ;
- **ADOpte** les tarifs ainsi que les dates d'application, conformément aux tableaux annexés à la présente délibération, concernant les différents services municipaux ;
- **ABROGE** tout arrêté ou décision de tarifs antérieur dès la date d'entrée en vigueur mentionnée dans la présente délibération ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à l'application de l'ensemble desdits tarifs.
- **APPROUVE** l'extension de l'école primaire « les Jacobins » estimée à 202 921,50 € HT ;
- **ARRETE** le plan de financement comme suit :

DETR (40%)	81 168,60 €
Financement ville	<u>121 752,90 €</u>
TOTAL	202 921,50 € HT
- **SOLLICITE** la DETR 2015 sur cette opération au taux de 40% ;
- **SOLLICITE** tout autre financement pour ledit projet ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la présente décision.

- **APPROUVE** le projet de construction d'un club house, plaine des sports estimé à 300 000 € HT ;
  - **ARRETE** le plan de financement comme suit :
 

DETR (40%)	120 000 €
CNDS (10%)	30 000 €
Financement ville	<u>150 000 €</u>
<b>TOTAL</b>	<b>300 000 € HT</b>
  - **SOLLICITE** la DETR 2015 sur cette opération au taux de 40% ;
  - **SOLLICITE** tout autre financement pour ledit projet et notamment une subvention au titre du CNDS comme présenté dans le plan de financement ;
  - **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la présente décision.
- 
- **APPROUVE** la convention d'objectifs et de partenariat avec l'association Travailler Demain pour l'organisation et l'animation de l'édition 2015 du Carrefour Formations et Métiers Sud Vendée ;
  - **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention et tous documents relatifs à l'exécution de la présente décision ;
  - **ACCORDE** à l'association Travailler Demain une subvention de 10 100 € ;
  - **DIT** que les crédits correspondants seront inscrits au budget principal 2015.
- 
- **ACCORDE** une subvention de 153 € à l'association AFM Téléthon.
- 
- **ACCORDE** une subvention exceptionnelle d'un montant de 250 € à l'association « Un rallye, un défi pour deux Guigui », les crédits étant prélevés sur la réserve au chapitre 6574 du budget principal 2014.
  - **DEMANDE** à l'association d'apposer le logo de la Ville sur le coffre de la 4L, de diffuser des retours en images sur le site de la Ville, et de présenter la 4L dans la Ville.
  - **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- 
- **APPROUVE** les termes du contrat de Ville 2015-2020 qui détermine 20 orientations stratégiques déclinées de la manière suivante :
    1. **Pilier « cohésion sociale » :**
      - 1.1. Poser les bases de la réussite éducative ;
      - 1.2. Consolider et conforter les acquis de la réussite éducative ;
      - 1.3. Consolider les acquis de base et apprendre le français parlé et écrit ;
      - 1.4. Permettre aux habitants du quartier prioritaire d'accéder aux activités sportives ;
      - 1.5. Permettre aux habitants du quartier prioritaire d'accéder à la culture ;
      - 1.6. Simplifier la constitution des dossiers sociaux
      - 1.7. Permettre l'accès à une complémentaire santé ;
      - 1.8. Sensibiliser à une meilleure hygiène de vie ;
      - 1.9. Dynamiser la démographie médicale ;
      - 1.10. Lutter contre les addictions ;
    2. **Pilier « cadre de vie et renouvellement urbain » :**
      - 2.1. Lutter contre le sentiment d'insécurité ;
      - 2.2. Permettre aux habitants de s'approprier leur quartier ;
      - 2.3. Améliorer la mobilité des habitants ;

- 2.4. Accompagner le renouvellement urbain dans le secteur des Moulins ;
- 2.5. Accompagner le renouvellement urbain dans le secteur de La pommeraie-la Sablière ;
- 2.6. Accompagner le renouvellement urbain dans le secteur de la rue des Loges ;
3. **Pilier « développement économique – emploi » :**
- 3.1. Favoriser l'accès à l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail – Lever les freins à l'emploi ;
- 3.2. Favoriser l'accès à l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail – Accompagner vers l'emploi ;
- 3.3. Accompagner l'insertion socioprofessionnelle des personnes ;
- 3.4. Dynamiser le tissu économique des quartiers.
- **VALIDE** les engagements de principe suivants :
- Mobiliser des moyens humains pour assurer l'ingénierie du contrat de Ville 2015-2020 (élaboration, animation, suivi et évaluation) en renforçant, dans le cadre de sa politique publique de cohésion sociale, la coordination des services municipaux consacrés aux services à la population ;
  - Consacrer du temps agent et un soin particulier à l'accompagnement et à la formation de l'adulte - relais qui sera recruté dans le cadre de la politique de la Ville ;
  - Poursuivre son effort envers le quartier prioritaire en veillant à faire bénéficier ses habitants de l'ensemble des actions sociales, éducatives, sportives, culturelles qu'elle propose dans le cadre de ses programmes d'actions annuels de droit commun déterminés lors du vote du budget annuel ;
  - Voter chaque année, après débat d'orientations budgétaires, une enveloppe de crédits spécifiques destinée à promouvoir des actions existantes ou mettre en place de nouvelles actions répondant aux objectifs du présent contrat.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ledit contrat-cadre ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- 

VU par le Maire de Fontenay-le-Comte, pour être affiché à la porte de la mairie sous huitaine conformément à la réglementation en vigueur.

Le Maire,

  
Jean-Michel LALÈRE

Affiché le : 29 janvier 2015